



Acquisition de la nationalité française par mariage

Par **Lola**, le **09/12/2008** à **21:38**

Bonjour,

Mon mari est de nationalité algérienne et souhaite acquérir la nationalité française. Je suis moi même française et nous somme marié depuis un peu plus de 2 ans. J'ai pu lire qu'il devait justifié de 4 ans de mariage et de 3 ans de résidence sur le territoire français. Mais j'aurais souhaité savoir si il y avait des situations qui pouvait supprimer ce stage (naissance d'un enfant par exemple).

Merci

Cordialement.

Lola